



Politique anti-harcèlement

La politique pour lutter contre toute forme de harcèlement s'applique de la même manière à tous les membres de la coalition Québec meilleure mine ainsi qu'aux bénévoles, partenaires et participant·e·s à nos événements. Elle vise aussi toute entité, personne ou organisation qui s'engage d'une manière ou d'une autre dans un projet de la Coalition.

Dans notre engagement à travailler ensemble pour créer un milieu agréable et inclusif, nous reconnaissons l'importance de ces accords communautaires :

1. Aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation ne sera pas tolérée | Une personne qui pense avoir été harcelée ou avoir fait l'objet d'un traitement injustement discriminatoire, ou qui a subi des représailles pour avoir signalé la situation, est invitée et encouragée à avertir une des personnes ressources présentes au congrès ou encore à remplir le formulaire de plainte prévu à cet effet. Un code QR menant à ce dernier sera distribué largement sur place pour accéder au formulaire.

2. Les participant·e·s agissent avec respect | Nous nous efforçons de construire une communauté et de créer un climat de confiance. Les communications, quelles qu'elles soient, sont faites de manière respectueuse.

3. Le congrès se veut un lieu inclusif | Il est important de respecter les limites de temps lors des échanges et s'assurer que tous ceux et celles qui souhaitent s'exprimer aient le temps de le faire. Lors des événements de QMM, différentes expériences et opinions sont exprimées. Il est attendu des participant·e·s de veiller à ce que chaque personne se sente incluse dans les réflexions collectives et la prise de décisions.

5. L'ouverture d'esprit est mise de l'avant | Il se peut que certaines questions soient sensibles. Il est alors important de rester ouvert d'esprit. Il est attendu des participant·e·s de ne pas juger trop rapidement les gens, les actions présentées ou les réflexions présentées.

6. Nous mettons en oeuvre les accords communautaires de manière proactive | Si nous constatons qu'une personne présente lors du congrès ne respecte pas les accords mentionnés plus haut, nous agirons en conséquence, dans la discrétion et le sérieux adaptés à la situation.

Ainsi, toute personne présente au congrès qui estime vivre ou être témoin d'une forme de violence, de harcèlement, de geste, de parole ou toute autre situation contraire aux accords communautaires peut déposer un signalement afin que les personnes ressources désignées prennent les actions requises pour corriger la situation. Toute personne témoin de comportements problématiques est aussi invitée à faire un signalement.

Les signalements peuvent être formulés verbalement directement à l'une des personnes ressources, ou par écrit, via notre formulaire.

Tout signalement sera pris en charge dans les plus brefs délais. Un suivi sera fait pour que la vie privée des personnes concernées soit préservée et celles-ci seront traitées avec l'humanité, l'équité et le sérieux qui leur est due et un soutien adéquat leur sera offert. À leur demande, une rencontre de médiation pourra être tenue, dans un contexte neutre et impartial, afin de régler la situation.

Les personnes ressources lors du congrès sont :

- Rodrigue Turgeon, rodrigue@miningwatch.ca, 819-444-9226
- Frédérique Bordeleau, frederique.bordeleau10@gmail.com, 514-638-3733